

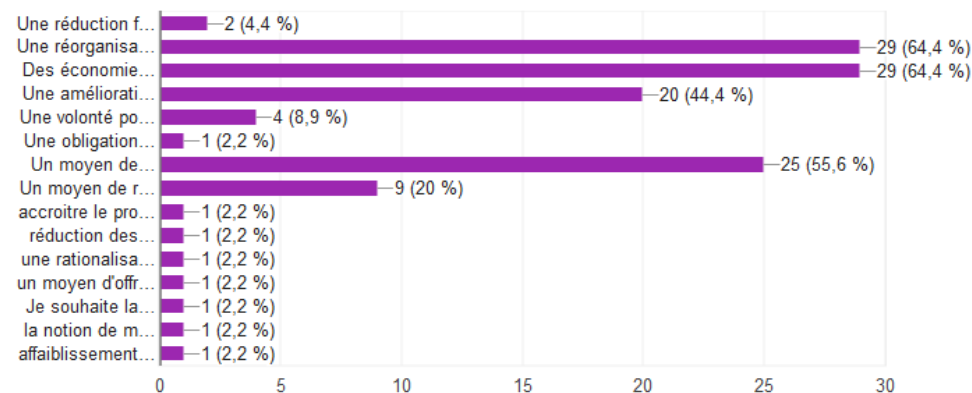
Mutualisation – Questionnaire

Répondants :

Saint-Julien-lès-Gorze (Guy GUILLOUET) – Chambley (Lise ROSELEUR) – Fey-en-Haye (Jacqueline MAUCOLOT) – Charey (Lionel LARA) – Dommartin-la-Chaussée (Denis PETIT) – Gorze (Frédéric LEVEE) – Onville (Gilles JOLAIN) – Hannonville-Suzémont (Didier NOEL) – Xonville (Jean-Marie CUNY, Céline REIN et Patrick WAHU) – Seicheprey (Gérard ANDRE) – Jouy-aux-Arches (Patrick BOLAY) – Beaumont (Christophe CIOLLI) – Bernécourt (Daniel BUVET) – Thiaucourt (Jean-Claude DOTTE) – Mandres-aux-4-Tours (Denis FOURRIERE) – Euvezin (Jacques PERANTONI) – Hamonville (Patrice VELLE) – Arry (Arthur MINELLO et Patrick SCHUTZ) – Limey (René LORRAIN) – Mars-la-Tour (Françoise JACQUES) – Mamey (Michèle SCHNITZLER) – Waville (Emmanuel MOUSSLER) – Ancy-Dornot (Gilles SOULIER) – Vandelainville (Jean-Louis DEPIERREUX) – Vilcey s/ Trey (Gérard CAZANAVE) – Lironville (Edith RAMBOUR) – Vieville-en-Haye (Marc MARTINOLI) – Essey-et-Maizerais (Roland ROUYER) – Prény (Gérard VAN MEEL) – Tronville (Yvette TELLIER ROSMAN) – Puxieux (Franca DI MATTIA) – Rezonville (conseil municipal) – Hagéville (Françoise HITZEL) – Pannes (Jacques NOEL) – Vionville (Vincent BONIFACE) – Xammes (Dominique LEROY) – Sponville (Denis WAHU) – Villecey s/ Mad (Pierre-David JACQUESON) – Rembercourt s/ Mad (Paul CARPENTIER) – Bayonville s/ Mad (Eva PETITNICOLAS) – Novéant s/ Moselle (Patrick MESSEIN) – Corny s/ Moselle (Marcel SPENDOLINI)

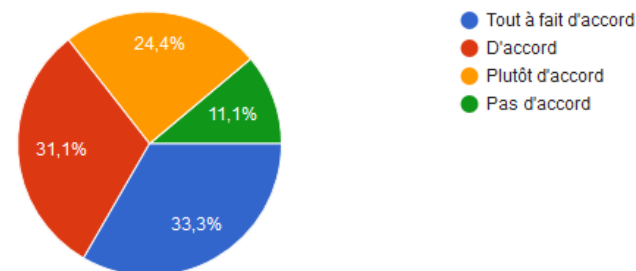
1. Qu'est-ce qu'évoque pour vous la notion de « mutualisation » ? (vous pouvez cocher plusieurs cases)

45 réponses



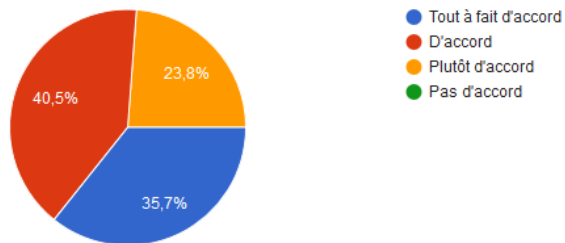
2. Pensez-vous que nos concitoyens recherchent d'abord un service public de qualité au meilleur coût qui répond à leur besoin avant de se préoccuper de l'échelon administratif (commune ou intercommunalité) qui se charge de sa mise en œuvre ?

45 réponses



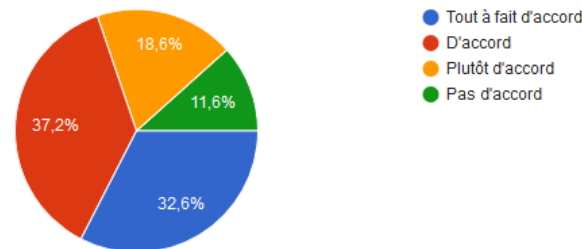
3. Pensez-vous que toute mutualisation doit respecter le principe selon lequel il faut laisser un service public local être mis en œuvre par l'échelon administratif le plus pertinent afin qu'il soit le plus performant possible (= principe de subsidiarité) ?

42 réponses

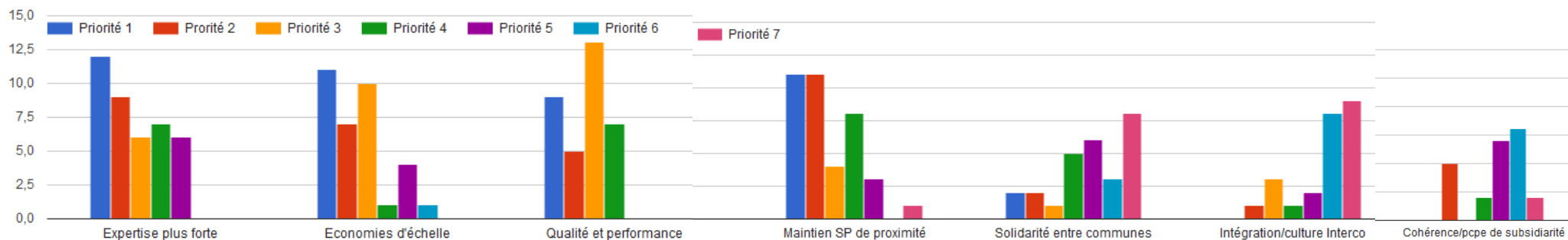


4. Dans la situation des finances publiques actuelle et à venir, il est indispensable de penser les équipements et les services à l'échelle de l'intercommunalité, dans une réflexion collective entre les communes et la communauté de communes

43 réponses

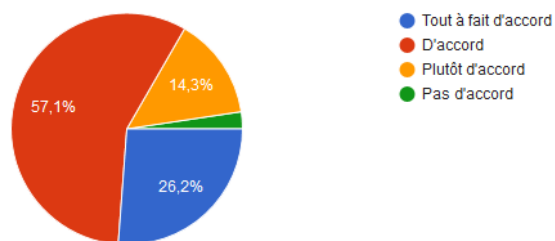


5. Pour vous, quels doivent être les objectifs de la mutualisation - merci de classer vos réponses par ordre de priorité (1 étant la priorité n°1)



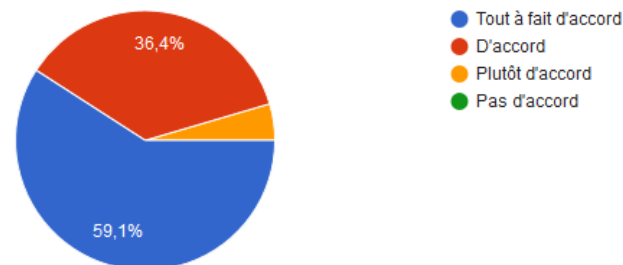
6. L'objectif principal de la mutualisation consiste à trouver le meilleur compromis entre la taille critique d'un service, sa proximité avec les usagers et la qualité / performance de ce service

42 réponses



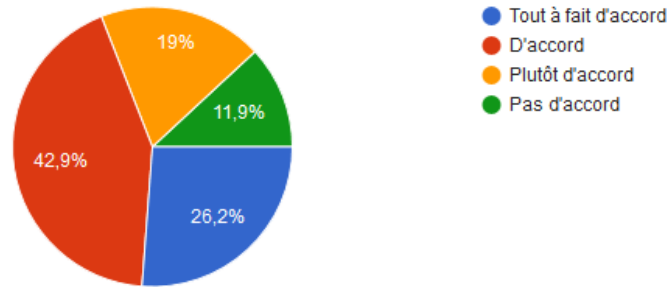
7. Il faut mutualiser certains services et moyens, si et seulement si il y a un intérêt à le faire

44 réponses



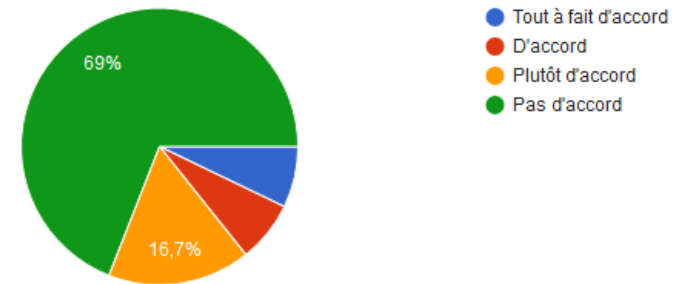
8. Je me sens concerné par l'objectif de mutualisation

42 réponses



9. Je me sens réticent à ces changements

42 réponses



Si oui, pour quelles raisons principales ?

10 réponses

Perte d'autonomie des communes (3)

la dispersion de l'échelon communal tout au moins pour les petites communes de moins de 1000 habitants

déshumanisation de notre monde rural, désertification, manque de services

il y a un travail auprès de la population pour réduire "le gap" entre les élus mutualisateurs et elle, qui vit sur des habitudes d'attachement à la commune

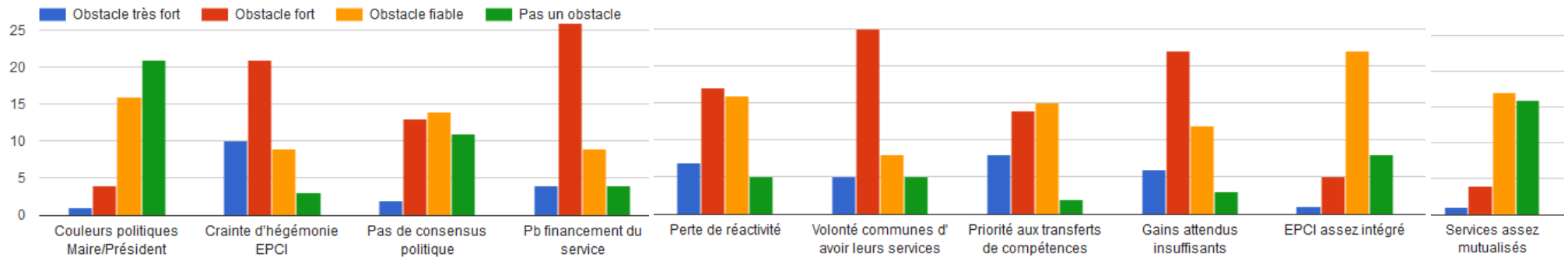
Perte de proximité pour les habitants, risque de gonflement des coûts, perte d'autonomie de la Commune

complexification du système administratif. Mise en place d'un échelon qui, quoi qu'on dise, sera coûteux. Un échelon qui va engendrer des liens utiles, mais qui malgré tout, enlèvera de la liberté d'action à ceux qui l'utilisent

plus d'administratifs à la place des emplois de terrain

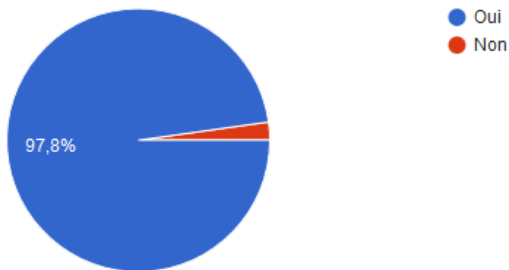
la gouvernance doit rester au plus près des forces du territoire sous la responsabilité directe des élus de proximité. L'engagement quotidien des élus auprès des citoyens garantit une réactivité à moindre coût

10. Quels sont, à votre avis, les principaux freins à la mutualisation entre les communes et la communauté de communes ?



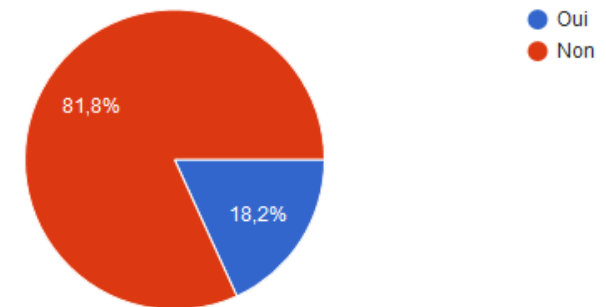
11. Connaissez-vous le service administratif mutualisé de la CCM&M (secrétaires de Mairie partagées) ?

45 réponses



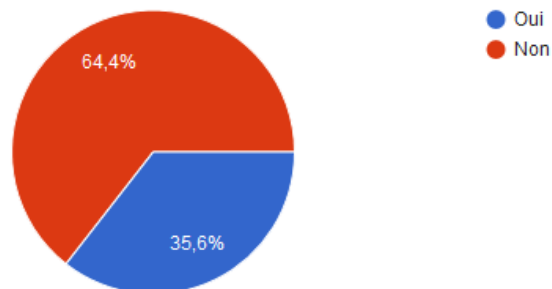
Si non, souhaiteriez-vous obtenir plus d'informations sur le service ?

11 réponses



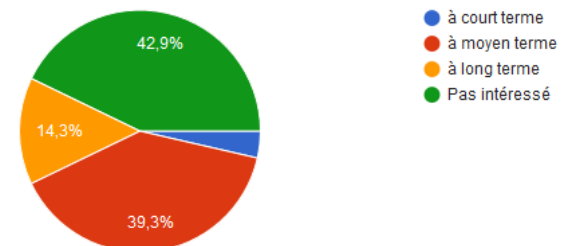
12. Êtes-vous utilisateur de ce service dans votre commune ?

45 réponses



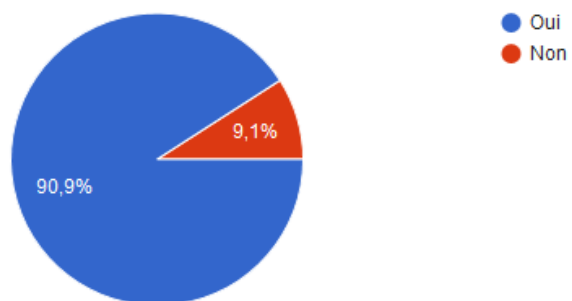
Si non, seriez-vous intéressé par une intégration de votre commune à ce service ?

28 réponses



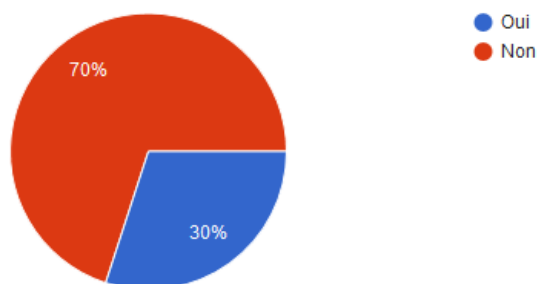
13. Connaissez-vous les services techniques mutualisés ? Entretien des espaces verts

44 réponses



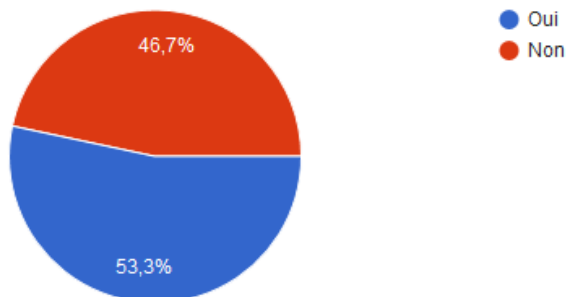
Si non, souhaiteriez-vous obtenir des informations sur ces services ?

20 réponses



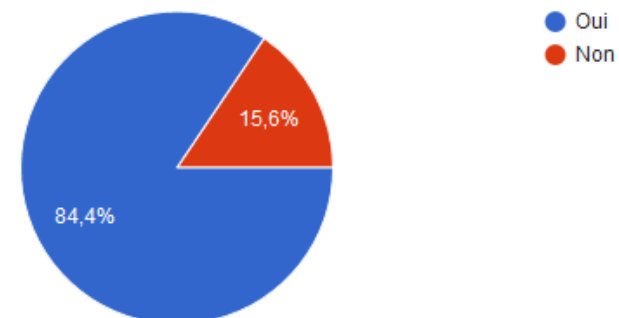
Balayage

45 réponses



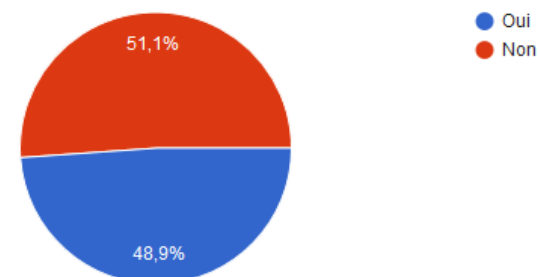
Balayage

45 réponses



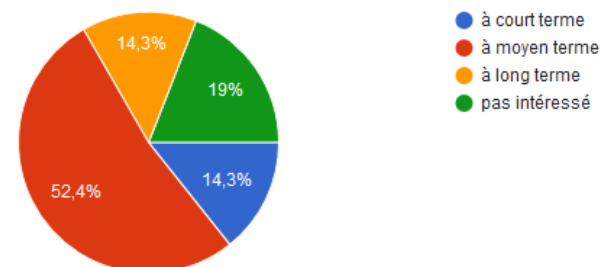
14. Êtes-vous utilisateur de ces services dans votre commune ? Entretien des espaces verts

45 réponses



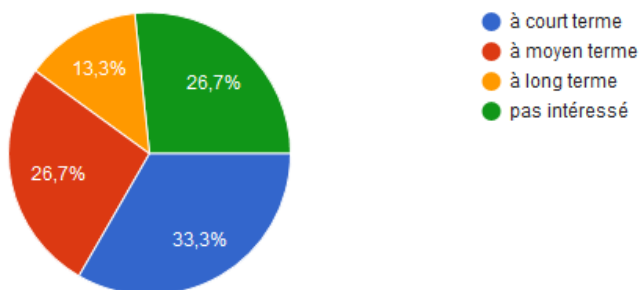
Si non, seriez-vous intéressé par une intégration de votre commune à ces services ? Entretien des espaces verts

21 réponses



Balayage

15 réponses



15. Avez-vous des remarques/observations plus générales à formuler concernant les services mutualisés proposés actuellement par la CCM&M ?

7 réponses

Initier les intercos pour établir le marquage au sol

on ne va pas assez loin avec la mutualisation des secrétaires de Mairie

Nos services (administratifs, techniques) sont structurés pour répondre aux besoins des administrés. La commune peut faire appel aux services intercommunaux en cas de besoin, en lieu et place d'une entreprise (renaturation ruisseau, élagage, remplacement de personnel)

en ce qui concerne le service entretien des espaces verts, le personnel (équipe de 2) devrait être affecté à quelques collectivités afin qu'il connaissant rapidement ce que l'on attend d'eux et soient ainsi autonomes

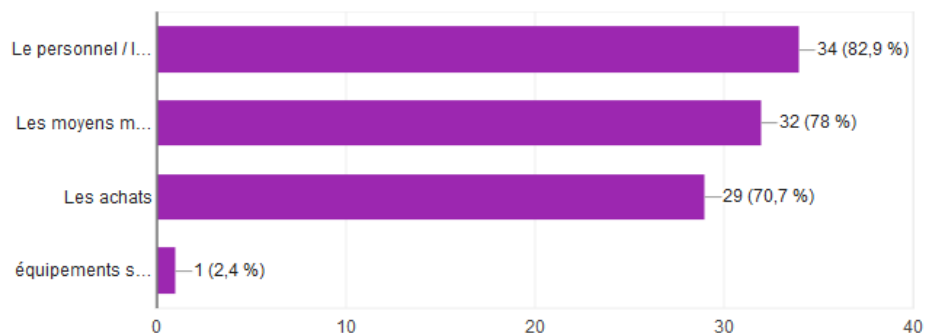
Manque de suivi sur le territoire des agents interco, le responsable doit tourner sur les communes d'intervention de manière importante

J'utilise l'intégralité des services proposés

Si extension des services n'engendre pas de nouvelles charges de personnel

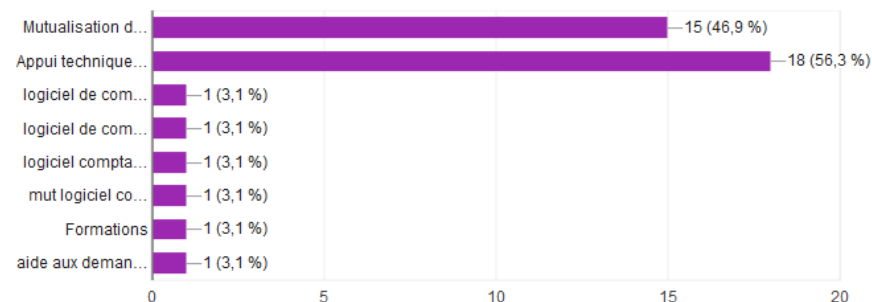
16. Que faut-il, selon vous, envisager de mutualiser en priorité ?

41 réponses



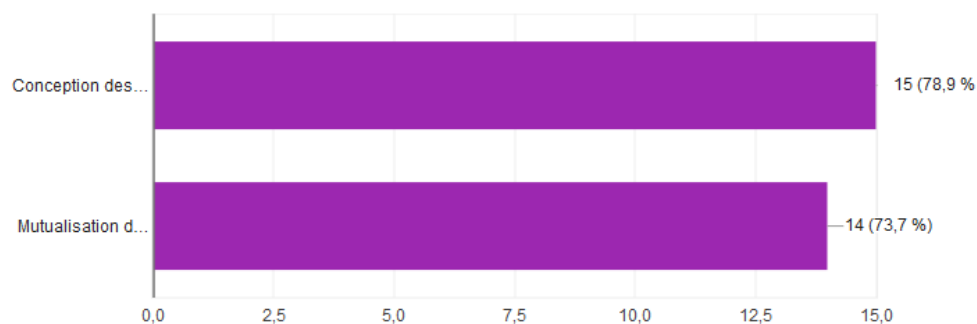
17. Concernant les services administratifs que souhaiteriez-vous voir mutualiser : Le service des finances (vous pouvez cocher plusieurs cases)

32 réponses



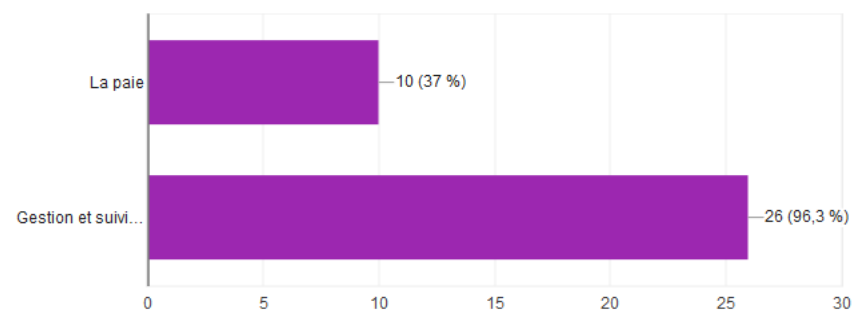
Le service communication (vous pouvez cocher plusieurs cases)

19 réponses



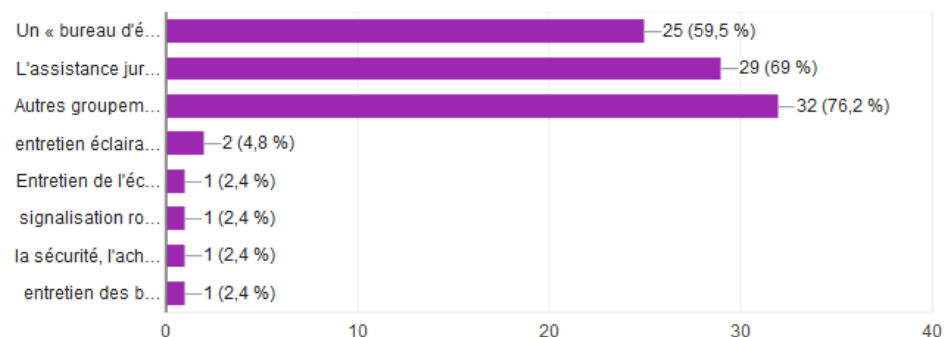
Les ressources humaines (vous pouvez cocher plusieurs cases)

27 réponses



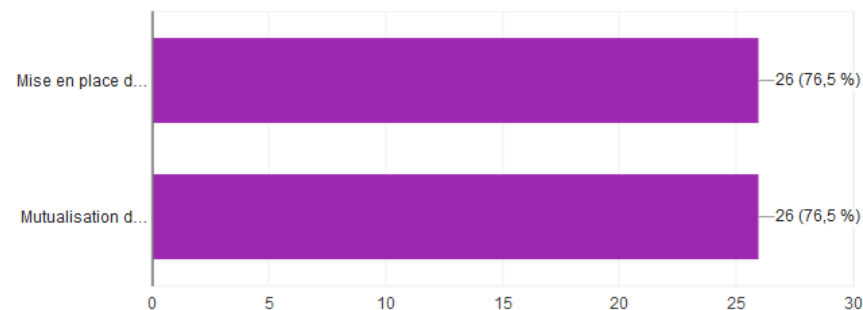
Autres

42 réponses



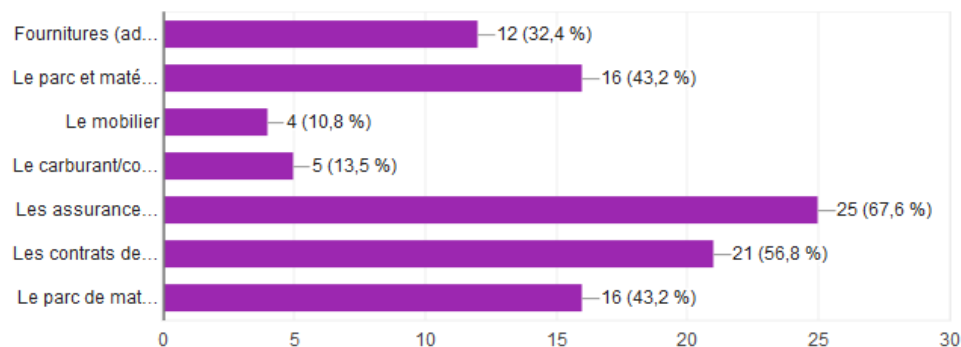
La Prévention des risques professionnels (vous pouvez cocher plusieurs cases)

34 réponses



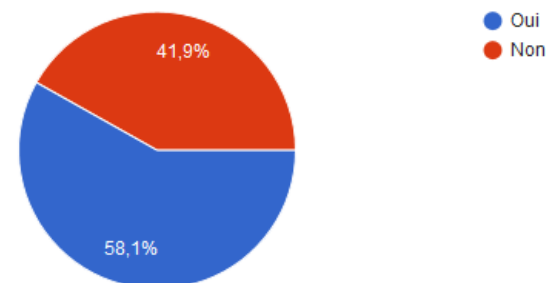
18. Concernant les achats groupés/groupements de commandes, quels domaines sont prioritaires ?

37 réponses



19. La CC projette de former un agent administratif dans l'analyse des bases fiscales ménages (contrôle des fichiers transmis par les services fiscaux, mise en exergue des anomalies, vérification des catégories...) au service de communes volontaires dans le cadre des travaux des CCID. Est-ce que cette mutualisation vous intéresse ?

43 réponses



Si oui, à quelles conditions ?

10 réponses

Est-ce toujours intéressant si 80% de la TH est supprimée ?

en collaboration étroite avec le Maire

qu'il vienne dispenser son savoir à la CCID

aide à la CCID

pas de prise en charge financière pour la commune

coût faible

a réfléchir selon les conditions proposées

de conseil mais pas de décision

Au niveau de Novéant, je préférerais une mutualisation de la formation d'un agent de la commune car le maire doit piloter le contrôle

J'estime que c'est de la responsabilité des services de l'état et non de l'EPCI

20. Avez-vous des remarques/observations plus générales à formuler concernant les projets de mutualisation à l'échelle du bloc communal ?

8 réponses

La mutualisation est vitale pour les petites communes. Le principe d'utilisation des services "à la carte" est très souple et intéressant pour nos collectivités

En prenant du recul sur les 20 dernières années, il ne ressort que très peu d'exemples de mutualisation qui ont effectivement générés de vraies économies d'échelle. A méditer ...

malgré mes réticences à la mutualisation, il faudra de toute façon y passer car l'Etat organise l'asphyxie des petites collectivités par la suppression des aides financières et moyens techniques

Je trouve cette demande intéressante, les questions sont quand même orientées. La mutualisation peut être intéressante. Peut-être pourrait elle exister au niveau intercommunal mais redescendre sur un ensemble cohérent de communes proches et prendre en compte les côtés humain et de proximité.

Attention aux mutualisation qui peuvent induire pour les communes des frais annexes. ces frais peuvent être importants car le marché fait que le prestataire est éloigné des communes pour l'éclairage public. Ces coûts annexes devraient entrer dans les critères de choix du marché.

qq réflexions complémentaires : l'appétence des communes pour la mutualisation est inversement proportionnel à leur niveau de vie; les services mutualisés doivent constituer un plus en termes de service et/ou des économies; l'équilibre coût/efficacité doit être envisagé sur un ensemble de mutualisations ; les niveaux de subsidiarité doivent intégrer le PETR

il n'y a pas de politique mutualiste idéale, la théorie est souvent bien différente de la réalité, c'est pour cette raison qu'il est très difficile de répondre au questionnaire. Le principe le plus important pour une bonne mutualisation est une mise à disposition à la carte de services. Les moyens d'expertise au service des besoins momentanés des communes. Cela doit être traduit par un accompagnement technique d'ingénierie, de savoir faire proche des communes

Il me paraît indispensable que l'entretien des installations intercommunales comme la véloroute soit effectivement assuré sous le contrôle rigoureux de l'encadrement de la CCMM. Dans chaque conseil municipal il ne paraît pas judicieux de nommer un conseiller délégué en charge des relations avec la CC et donc de servir sur le terrain des sous traitants (entreprises)